



**Aix en Provence**



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-73**

**Séance publique du**

**31 mars 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150331- lmc163619-DE-1-1
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : jeudi 2 avril 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. CESSION D'ACTIONS PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AUX COMMUNES DE CABRIÈS, DE SAINT MARC JAUMEGARDE ET AU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS.**

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Patricia BORRICAND, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2015

-----

**Nomenclature : 7.9**

Prise de participation (SEM, etc...)

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. CESSION D' ACTIONS PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AUX COMMUNES DE CABRIÈS, DE SAINT MARC JAUMEGARDE ET AU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2009.0881 en date du 28 septembre 2009, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté les statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Pays d'Aix Territoires.

Le capital social de la société était fixé à 500 000 € (dix mille actions à 50 €) détenu par la Ville à hauteur de 60 %, pour un montant de 300 000 € et à 40 % par la Communauté du Pays d'Aix pour un montant de 200 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article 7 **Capital Social de la SPLA Pays d'Aix Territoires**, 4<sup>ème</sup> alinéa : « *le capital de la société sera ouvert à d'autres actionnaires par cession d'actions ou augmentation de capital. La cession d'action sera privilégiée. La cession d'action sera réalisée par la Commune d'Aix-en-Provence sans toutefois que sa part soit inférieure à 50,1 % du capital* ».

Je vous rappelle que par délibérations du présent Conseil Municipal en date des 08 mars 2010, 12 avril 2010, 17 mai 2010, 28 juin 2010, 07 mars 2011, 23 mai 2011, 11 juillet 2011, 26 septembre 2011, 19 novembre 2012, 17 décembre 2012, et 17 octobre 2013 et Gardanne en date du 16 décembre 2014, il a été décidé de céder aux Communes de Trets, Venelles, Pertuis, Lambesc, Coudoux, Rognes, Simiane-Collongue, Les Pennes Mirabeau, Châteauneuf

Le Rouge, Ventabren, Rousset, La Roque D'anthéron, Le Tholonet, Jouques, Peyrolles, Bouc Bel Air , Vauvenargues, Mimet, Vitrolles et Gardanne pour un total, tous cessionnaires confondus de 211 actions. La Ville d'Aix-en-Provence dispose donc, à l'heure actuelle de 57,89 % du capital social de la SPLA Pays d'Aix Territoires.

La Commune de Cabriès, par délibération de son conseil municipal en date du 12 juillet 2010 a décidé de souscrire au capital social de la SPLA Pays d'Aix Territoires, à hauteur de 2 actions (deux) pour un montant global de 100,00 € (cent euros).

La Commune de Saint-Marc Jaumegarde, par délibération de son conseil municipal en date du 27 janvier 2015 a décidé de souscrire au capital social de la SPLA Pays d'Aix Territoires, à hauteur de 1 action (une) pour un montant de 50,00 € (cinquante euros).

Le Syndicat Mixte de l'Arbois, par délibération de son comité syndical en date du 29 Septembre 2014 a décidé de souscrire au capital de la SPLA Pays d'Aix Territoires, en vu notamment de « *conserver la maîtrise de certains projets urbains et leur ancrage sur le territoire* » et de « *mettre en œuvre les projets d'aménagement liés au développement du Technopole de l'environnement Arbois-Méditerranée* ». Cette délibération prévoit la souscription de 1 (une) action du capital social pour un montant de 50,00 € (cinquante euros).

Ces demandes s'inscrivent dans le principe de cession des actions de la Ville d'Aix-en-Provence défini par délibération n° 2010.188 du 8 mars 2010.

La Ville doit donc accepter la cession à la Commune de Cabriès de 2 actions (deux) pour un montant global de 100,00 € (cent euros), à la Commune de Saint-Marc Jaumegarde de 1 action (une) pour un montant de 50,00 € (cinquante euros) et au Syndicat Mixte de l'Arbois de 1 action (une) de la SPLA Pays d'Aix Territoires, pour un montant de 50,00 € (cinquante euros).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la cession à la Commune de Cabriès de 2 actions (deux) de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour un montant global de 100,00 € (cent euros).

- **ACCEPTER** la cession à la Commune de Saint-Marc Jaumegarde d' 1 action (une) de la SPLA Pays d'Aix Territoires, pour un montant de 50,00 € (cinquante euros).

- **ACCEPTER** la cession au Syndicat Mixte de l'Arbois d' 1 action (une) de la SPLA Pays d'Aix Territoires, pour un montant de 50,00 € (cinquante euros).

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances, à signer tous documents afférents à ce dossier.

- **AUTORISER** le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2015-73 - SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. CESSION D'ACTIONNEMENTS PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AUX COMMUNES DE CABRIÈS, DE SAINT MARC JAUMEGARDE ET AU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)